



FOURRIÈRE
UN SERVICE METPARK

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

- 9 AVR. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 30 mars 2021 (convocation du 17 mars 2021)**

Aujourd'hui trente mars deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/02/03F

FRAIS DE RECEPTION – DOTATION 2021

Au titre du budget 2021 du service public administratif de la fourrière automobile, est prévu à l'article 6257, 1 200 € de frais de réception qui peuvent être utilisés par le directeur de la fourrière ou son président.

Dans un souci de parfaite transparence, les frais engagés sont communiqués une fois par an au conseil d'administration, lesquels, à la date de rédaction de la délibération sont joints à la présente, ceux constatés sur la totalité de l'année seront communiqués avec la présentation du compte administratif 2020.

Il est rappelé que les sommes non consommées sont annulées.

Aussi, vous-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser le directeur de la fourrière et le président à utiliser la dotation de 1 200 € au titre de l'exercice 2021 pour les frais de réception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 30 mars 2021

Pour expédition conforme

Le Président

Christophe DUPRAT